



G E M E N G
DIPPECH

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 14 février 2019 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Objet de l'autorisation : Installation d'une conduite de fumée en inox (Ø 125 mm) au pignon gauche de la maison

Nom et adresse du requérant : Madame
Lauer Renée
6, rue Marie Curie
L-8049 Strassen

Localisation de la construction : 64, rue de Dahlem
L-4997 Schouweiler

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,

Manon BEI - ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.